

Les futurs de Bruxelles / De toekomst van Brussel
Rapport des experts désignés par le Gouvernement bruxellois

2 octobre 2023

Céline Romainville

Willem Sas

Dave Sinardet

Emmanuel Slautsky

Jérôme Sohier

Magali Verdonck

Table des matières

Introduction	3
Chapitre 1 : Considération méthodologique.....	4
Chapitre 2 : Les tendances observées sur la base de l'enquête	4
A. Les tendances nettes	5
B. Les sujets sans tendance.....	6
C. Les tendances ambiguës	6
D. Les enseignements généraux à tirer de la phase 1	7
E. Une attention à porter à l'hétérogénéité des préférences des Bruxellois.....	8
Chapitre 3 : Recommandations.....	9
A. Renforcer la citoyenneté et la démocratie bruxelloise.....	9
1. Revoir le système électoral	9
2. Renforcer la participation citoyenne.....	11
B. Améliorer la vie quotidienne des Bruxellois.....	12
1. Repenser les responsabilités des acteurs de la propreté publique	12
2. Mieux coordonner et renforcer les politiques de sécurité	13
C. Accroître l'équité intra et extra bruxelloise	14
1. Envisager une harmonisation des aides offertes par les CPAS bruxellois	14
2. Renforcer l'accès de tous au logement	15
3. Accroître l'équité fiscale.....	17
D. Renforcer l'attractivité économique de Bruxelles.....	19
1. Assurer un développement économique de Bruxelles en lien avec sa périphérie	19
2. Alléger et mieux coordonner les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, afin de développer une politique ambitieuse en matière d'environnement et de développement durable	20
E. Revoir la complexité liée à l'exercice des compétences communautaires à Bruxelles	22
1. Vers une réorganisation de l'exercice des compétences communautaires à Bruxelles ?	22
2. Renforcer la cohérence de la politique de l'enseignement sur le territoire bruxellois.....	26

Introduction

Les réformes de l'État successives ont donné à Bruxelles une architecture institutionnelle complexe, les compétences y étant éclatées entre pas moins de six législateurs différents pour un territoire de 162 km² et de 1.200.000 habitants. Outre l'Autorité fédérale et la Région de Bruxelles-Capitale, dans le champ de leurs compétences respectives, les institutions suivantes disposent d'un pouvoir législatif à Bruxelles : la Commission communautaire commune (COCOM), la Communauté flamande, la Communauté française et la Commission communautaire française (COCOF). À ces différents niveaux de pouvoir jouissant d'une compétence législative, il faut encore ajouter les pouvoirs locaux et, en particulier, les dix-neuf communes bruxelloises, les dix-neuf centres publics d'action sociale et les six zones de police, ainsi que la Commission communautaire flamande (VGC). L'Agglomération bruxelloise existe par ailleurs encore formellement, même si ses compétences sont exercées par la Région. Cette grande complexité du paysage institutionnel à Bruxelles est un enjeu démocratique important, notamment parce qu'elle peut aboutir à diluer le pouvoir d'action politique, mais également la responsabilité politique des gouvernants, et entraver l'appropriation des processus démocratiques par les citoyens.

Deux facteurs contribuent, en particulier, à expliquer la composition actuelle du paysage institutionnel bruxellois et sa complexité telle qu'elle vient d'être esquissée. D'une part, la *summa divisio* entre matières communautaires et régionales continue de s'appliquer strictement à Bruxelles – ce qui n'est plus le cas au Nord et au Sud du pays. Cette *summa divisio* explique non seulement la présence, à Bruxelles, des deux Communautés française et flamande ; elle empêche également l'affectation directe de deniers régionaux aux infrastructures communautaires.

D'autre part, la dualité entre matières unicommunautaires et bicommunautaires est une autre source de complexité. Les Communautés ne sont compétentes à Bruxelles qu'à l'égard des institutions qui relèvent exclusivement de l'une ou de l'autre Communauté : ce sont les institutions unicommunautaires. Dans les matières bicommunautaires, qui visent les institutions qui ne peuvent être considérées comme relevant de l'une ou de l'autre Communauté et les politiques qui contraignent directement les personnes et les biens (sans le truchement d'institutions), l'État fédéral (pour le biéducatif et le biculturel), la COCOM (pour le bipersonnalisable) et la Région de Bruxelles-Capitale (pour le biculturel d'intérêt régional) sont compétents.

La déclaration de politique générale 2019-2024 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prévoyait l'organisation d'États Généraux visant à évaluer cette structuration institutionnelle de Bruxelles et "à aborder sans tabou les questions récurrentes relatives à l'organisation des communes, CPAS, zones de police et de la Région"¹. Organisés sous le nom "Futurs de Bruxelles", ces États Généraux ont démarré à l'automne 2022 et se sont clôturés le 20 juin 2023. L'objectif du présent rapport est, dans la foulée de ce processus et sur la base des résultats de celui-ci, de faire des recommandations au Gouvernement bruxellois concernant la structuration institutionnelle de Bruxelles. Conformément au mandat qui nous a été donné, les recommandations formulées ci-après ne reprennent donc pas les autres enseignements, par exemple en termes de contenu des politiques publiques bruxelloises, qui pourraient être tirés des États généraux qui se sont tenus.

¹ Déclaration de politique générale 2019-2024, p. 13.

Dans les lignes qui suivent, nous revenons d'abord sur une considération méthodologique qui sous-tend la rédaction du présent rapport (Chapitre 1). Nous présentons ensuite les principales tendances qui se dégagent de l'enquête réalisée dans le cadre des Futurs de Bruxelles (Chapitre 2). Nous présentons, enfin, les recommandations qui nous paraissent pouvoir être faites quant à la structuration institutionnelle bruxelloise à l'issue du processus de consultation entrepris (Chapitre 3).

Chapitre 1 : Considération méthodologique

Les « Futurs de Bruxelles » sont un processus consultatif qui a été mis en œuvre par le prestataire – le Policy Lab – en trois phases distinctes :

- Une enquête en ligne, réalisée auprès d'un échantillon de citoyens représentatif de la population bruxelloise et de sa diversité (phase 1) ;
- Des « débats institutionnels » réunissant une diversité d'acteurs (politiques, administratifs, associatifs, etc.) pour débattre sur des thématiques spécifiques, aborder des questions plus pointues sur le fonctionnement institutionnel de la Région et réfléchir à des perspectives de changement (phase 2) ;
- Des « rencontres citoyennes » réunissant des citoyens et des acteurs-clés pour débattre sur des thématiques spécifiques et réfléchir à des perspectives de changement (phase 3).

Le contenu du présent rapport s'appuie principalement sur les résultats de l'enquête organisée dans le cadre de la phase 1 du processus, par souci de représentativité. En effet, cette phase a été menée par le Policy Lab en veillant à obtenir l'échantillon le plus représentatif possible². Les phases 2 et 3, par contraste, sont moins représentatives en ce sens que l'échantillonnage n'a pas pu être réalisé de la même manière et que les participants présents (et surtout absents) ne reflètent pas la diversité bruxelloise. Les enseignements de ces phases servent dès lors plutôt à illustrer le propos ou à mieux comprendre certaines prises de positions de la phase 1.

Chapitre 2 : Les tendances observées sur la base de l'enquête

Dans ce chapitre, nous distinguons les tendances nettes ressortant de la phase 1 des Futurs de Bruxelles, les sujets sur lesquels aucune tendance n'émerge et les tendances posant question – par exemple parce que certaines contradictions sont identifiées entre les réponses à différentes questions. Pour chacun des points, le lecteur intéressé trouvera plus de détails dans la note de synthèse produite par le Policy Lab concernant la phase 1 des Futurs de Bruxelles. Une lecture transversale est également proposée, complétée par un point d'attention pour ce que les tendances et les moyennes ne montrent pas.

² L'échantillon a été composé en deux temps, en articulation avec deux méthodes d'administration complémentaires : une enquête en ligne standard, et une enquête de terrain assez innovatif. Afin d'établir les quotas nécessaires, le Policy Lab s'est basé sur les données de caractéristiques de la population bruxelloise publiées par l'IBSA-BISA (<https://ibsa.brussels/themes/population>). Il s'agit d'une amélioration significative par rapport aux enquêtes précédentes, qui étaient moins représentatives en termes de répondants peu instruits et non belges.

A. Les tendances nettes

Une première tendance nette se dessine à la lecture des résultats de l'enquête de la phase 1, et elle est positive : les Bruxellois sont globalement plutôt **satisfaits** de leur expérience en tant que citoyen de la Région de Bruxelles-Capitale. Notons par exemple un attachement important et équivalent au quartier, à la commune et à la Région (score de 6,8 à 7 sur 10), une satisfaction importante bien que légèrement variable par rapport à ces trois niveaux, (73,5 % pour le quartier, 76,8 % pour la commune, 67,8 % pour la Région), une fierté par rapport à la Région bruxelloise (64,3 % des répondants) et un bonheur d'habiter dans cette Région (78,5 %).

En matière de politiques publiques, les sujets de satisfaction (plus de 2/3 de répondants satisfaits) concernent la culture, le sport, la mobilité et le transport ainsi que l'aide aux personnes. En matière d'infrastructures et de services, la satisfaction la plus élevée est à noter pour les espaces verts, l'offre de services de santé, l'offre d'HORECA et de commerce. Un résultat peut paraître étonnant pour les spécialistes des questions institutionnelles : on observe une satisfaction certaine dans les matières communautaires fragmentées (culture, sport, etc.), ce qui indique que le lien négatif présumé entre lasagne institutionnelle et satisfaction du citoyen n'est pas évident.

Les domaines de politique publique où les Bruxellois sont majoritairement **insatisfaits** concernent la propreté, l'économie, le logement, l'urbanisme et l'aménagement du territoire ainsi que la sécurité. Les infrastructures et services entraînant le plus d'insatisfaction sont l'état des trottoirs ainsi que les infrastructures routières et cyclables. Les problèmes les plus fréquemment rencontrés ont trait aux déchets, à la vitesse de la circulation, aux comportements agressifs des conducteurs et à la dégradation du mobilier urbain. Un dernier point d'insatisfaction notable concerne l'information sur les grands projets. On observe donc que la centralisation et l'absence de fragmentation sur le plan législatif, pour des matières telles que l'économie ou le logement par exemple, ne sont pas une condition suffisante pour assurer la satisfaction du citoyen. Dans ce contexte, des facteurs explicatifs de la moindre performance des politiques régionales peuvent par exemple être recherchés du côté de facteurs purement endogènes, comme des difficultés de coordination entre les administrations ou des difficultés d'organisation internes. Par ailleurs, les sujets entraînant le moins de satisfaction pointent nettement les compétences partagées entre Région et communes (propreté, sécurité, infrastructures routières et cyclables, etc.).

Une autre tendance marquante est l'intérêt porté par les répondants aux questions relatives à l'**équité**. Ainsi, nombreux sont les répondants qui dénoncent une Région à deux vitesses³, et qui plaident pour plus de solidarité intrarégionale. Plus précisément, près de trois quarts des répondants souhaitent une harmonisation des aides des CPAS et une solidarité accrue entre les communes ainsi qu'une répartition plus équitable des logements sociaux sur l'ensemble du territoire. Dans le même ordre d'idée, deux tiers des répondants estiment anormal que la pression fiscale soit substantiellement différente entre les communes. Le morcellement régional horizontal, au travers des 19 communes, impliquant un traitement différencié des Bruxellois, semble poser plus de problèmes que d'autres types de morcellements, entre Région et Communautés par exemple, en raison de l'attention particulière qui paraît être portée aux inégalités sociales.

³ L'enquête ne dit malheureusement pas sur la base de quels indicateurs les répondants identifient les inégalités.

La vision de l'équité dépasse les frontières bruxelloises : la majorité des répondants appelle en effet à plus de solidarité interrégionale ou à un prélèvement fiscal sur les non-Bruxellois travaillant à Bruxelles. En matière de relations interrégionales, une plus large **coopération** avec la Région flamande et la Région wallonne est également identifiée comme importante, en particulier en matière de transport et de politique d'emploi (83,2 %).

L'intérêt pour davantage de **participation** citoyenne est marqué : 71,4 % des répondants sont en faveur de la mise en place d'assemblées citoyennes et 69,8 % sont prêts à y participer, entre autres pour ce qui concerne les budgets (2/3 en faveur des budgets participatifs). Il est notable que cette attente est combinée au respect de la démocratie représentative : 2/3 considèrent que les recommandations des assemblées citoyennes ne doivent pas être obligatoirement appliquées telles quelles. La différence entre « consultation » et « décision » est bien claire : il n'y a pas de volonté majoritaire de donner tout le pouvoir décision aux citoyens.

Enfin, en ce qui concerne le choix éventuel des Bruxellois de se rattacher à l'une ou l'autre Communauté compétente à Bruxelles, une tendance nette se dégage des réponses fournies. 49,3 % de la population bruxelloise déclare que, dans le cas où il s'agirait de choisir une Communauté, les avantages financiers détermineraient ce choix. La langue de l'administration n'interviendrait que pour 34,8 % de la population.

B. Les sujets sans tendance

À côté des sujets où des tendances nettes se dégagent, toute une série de sujets suscitent des opinions partagées au sein de la population, ne permettant pas au décideur politique de s'appuyer sur une telle enquête pour choisir une direction. Tel est le cas pour les sujets suivants :

- le cumul des mandats (45 % sont contre tandis que 40 % sont pour) ;
- la possibilité de déposer des listes électorales bilingues (30,1 % sont pour le système communal, 23,4 % pour le système régional et 29,5 % pour un système hybride)⁴ ;
- la représentation linguistique garantie (28,9 % sont pour le système communal, 28,3 % pour le système régional et 26,8 % pour un système hybride) ;
- la configuration des communes souhaitée (fusion, défusion, suppression, etc.) ;
- la configuration des zones de police souhaitée (fusion, défusion ou maintien de six zones de police).

Ces sujets ne sont dès lors pas explorés plus avant dans la suite de l'analyse ni dans les recommandations des experts.

C. Les tendances ambiguës

L'analyse des réponses à l'enquête de la phase 1 a révélé certaines contradictions que nous résumons ici :

⁴ Notons que le fonctionnement d'un système hybride (la question parle de « combinaison des deux systèmes ») n'est pas décrit aux répondants.

1. Environ 2/3 des répondants sont satisfaits de la politique de mobilité et de transport mais plus de 50 % se disent insatisfaits de l'état de l'infrastructure routière, cyclable et piétonne. Des questions dissociant transport public et transport privé et discriminant entre les différents modes de mobilité permettraient sans doute de mieux comprendre cette apparente contradiction.

2. En termes de choix institutionnels, 55,7 % des répondants sont en faveur d'une Région compétente dans toutes les matières (et donc d'une suppression des Communautés), contre 29,9 % pour le maintien des Communautés. Pourtant, seuls 47,8 % des répondants sont défavorables à une cogestion par les Communautés.

3. Deux tiers des répondants estiment anormal que la pression fiscale soit différente entre les communes. Il n'en reste pas moins que 60 % trouvent normal que l'accès aux services d'une commune soit moins cher pour ses propres habitants.

4. Une (légère) préférence est exprimée en faveur de la Région comme acteur de référence, pourtant la confiance exprimée envers les institutions locales (police, administration communale et CPAS), avec un score de 6,3 à 6,5 sur 10, est supérieure à la confiance exprimée envers les institutions politiques régionales (5,9/10).

5. Il existe une volonté majoritaire d'harmoniser les aides du CPAS mais il n'y a cependant pas d'avis tranché sur la diversité des aides entre les CPAS (54,1 % contre la diversité tandis que 45,9 % sont pour).

Ces ambiguïtés invitent à investiguer davantage ces sujets avant de décider de nouvelles orientations dans ces matières.

D. Les enseignements généraux à tirer de la phase 1

Les quatre grandes attentes des citoyens interrogés lors de l'enquête de la phase 1, et illustrées par les phases suivantes, sont sans conteste :

- plus de coordination ;
- plus d'harmonisation ;
- plus de participation ;
- une meilleure communication.

Ces quatre éléments examinés dans leur ensemble peuvent expliquer l'apparente contradiction révélée plus haut concernant l'attente d'une centralisation des compétences au niveau régional, malgré un niveau communal très apprécié. Les deux niveaux peuvent être complémentaires, avec une centralisation des réglementations et des décisions en vue d'une coordination et d'une harmonisation accrues, combinée à une décentralisation de l'opérationnalisation et du contact avec le citoyen, dont la participation et la communication sont des composantes majeures. Une décentralisation encore plus poussée pourrait même être envisagée pour le volet participatif car le concept de quartier est cher au cœur des Bruxellois et cette échelle se prête bien, par exemple, à l'exercice du budget participatif si l'on en croit des expériences étrangères.

Au-delà des rapports entre Région de Bruxelles-Capitale et communes, les quatre attentes identifiées ci-dessus s'imposent également dans les rapports entre les différents niveaux de pouvoir existant à Bruxelles et, plus généralement, en Belgique. Notamment, l'exercice des compétences communautaires à Bruxelles implique de nombreux acteurs différents et les liens interrégionaux existant entre Bruxelles, la Flandre et la Wallonie impliquent qu'une attention particulière soit apportée à la coordination et à l'harmonisation des politiques menées.

E. Une attention à porter à l'hétérogénéité des préférences des Bruxellois

Les enseignements tirés de la phase 1 de l'enquête s'appuient sur des moyennes, très pratiques et communément utilisées pour dégager des tendances. Mais ces moyennes ne doivent pas faire oublier l'hétérogénéité des préférences des répondants. Quand certaines catégories de la population se distinguent de la tendance générale, il y a certainement matière à prolonger l'analyse, voire à prévoir un traitement spécifique pour celles-ci lors de la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques.

Le rapport du Policy Lab consécutif à la phase 1 des Futurs de Bruxelles a apporté un soin particulier à l'identification de ces groupes spécifiques et il n'est pas possible d'en résumer valablement ici toutes les nuances. Nous attirons cependant l'attention sur certaines observations afin de convaincre les décideurs de l'importance d'envisager des mesures spécifiques et de tirer profit de la meilleure représentativité de l'enquête Futurs de Bruxelles par rapport à des enquêtes précédentes menées sur des sujets comparables mais où le focus était moins mis sur cet aspect⁵.

L'enquête de la phase 1 nous apprend par exemple que **les femmes** ont tendance à moins se prononcer en général, sont plus sensibles à la sécurité et moins sensibles à l'offre d'infrastructures sportives. Nous pouvons en déduire que collecter la voix des femmes demande d'autres types d'outils, les encourageant mieux à libérer leur parole, et qu'à défaut leur point de vue sera insuffisamment pris en compte. Nous constatons également que les décisions en matière de sécurité doivent intégrer la question du genre. Enfin, nous observons que les investissements publics en faveur des activités sportives vont davantage répondre à la satisfaction de la partie masculine de la population.

L'enquête révèle également que les **jeunes, les moins qualifiés et les nouveaux arrivés** en Région bruxelloise souhaitent un élargissement du droit de vote. Ces publics-là paraissent se sentir sous-représentés et souhaitent participer davantage aux prises de décisions. Les personnes plus âgées plaident également plus que les autres pour des projets participatifs. La communication relative aux actions en faveur d'une participation accrue, via le droit de vote ou des assemblées citoyennes par exemple, pourrait dès lors être prioritairement dirigée vers ces types de profils.

Nous apprenons aussi que les questions de fiscalité interrégionale n'intéressent pas **les jeunes, les non-Belges, les personnes peu diplômées en Belgique depuis peu**. Les habitants de Bruxelles non-européens sont par ailleurs déconnectés des questions de relations entre les Communautés. Ces observations s'expliquent sans doute par le fait que les méandres du fédéralisme belge prennent du temps

⁵ Voy. par exemple E. VAN HAUTE ET AL., *Gouvernance à Bruxelles. Rapport final*, Rapport remis le 30 septembre 2018, accessible sur <https://bx1.be/wp-content/uploads/2018/12/Gouvernance-%C3%A0-Bruxelles-Rapport-final.pdf>.

à être maîtrisés. Certains débats touchent donc peu certaines tranches de la population et y accorder trop d'importance risque de déconnecter celles-ci de la politique.

Sans surprise, les réponses au questionnaire mettent encore en évidence que **les plus éduqués** ont une meilleure connaissance du paysage administratif et s'y retrouvent plus facilement. Une attention particulière doit manifestement être accordée à la question de l'accès et du recours aux services publics.

Ces exemples, tirés des réponses à l'enquête de la phase 1, ne représentent qu'une partie des enseignements de celles-ci et une analyse spécifique de ces hétérogénéités est suggérée. De manière générale, retenons que les priorités changent selon le cycle de vie et la situation socio-économique et que des politiques publiques répondant à des tendances moyennes ont un impact différencié sur les différents pans de la population.

Chapitre 3 : Recommandations

Les recommandations formulées ci-après s'appuient sur les enseignements qui peuvent être tirés des Futurs de Bruxelles et, en particulier, sur les tendances nettes qui se dégagent de la phase 1 du processus. La mise en œuvre de ces recommandations est entre les mains, tantôt, des seules autorités bruxelloises, tantôt suppose l'intervention d'autres niveaux de pouvoir, en particulier l'Autorité fédérale dès lors qu'il s'agirait de modifier la Constitution ou les lois spéciales. Une analyse au cas par cas des mesures envisagées devra donc être réalisée à cet égard.

De manière générale, le contexte institutionnel fragmenté, combiné à la diversité de la population bruxelloise, requiert plus qu'ailleurs une coordination entre acteurs et une adaptation de la communication des pouvoirs publics aux spécificités de la population.

Par ailleurs, toujours de manière générale, chaque fois que la thématique s'y prête, il paraît opportun de procéder à une évaluation coûts-bénéfices préalable des mesures qui seraient envisagées pour faire suite aux recommandations émises ci-dessous, ainsi que de procéder à une évaluation systématique et objectivée des réformes entreprises, avec des indicateurs objectifs de résultats à atteindre, une cartographie des responsabilités de chacun et un suivi constant des mesures adoptées.

Ci-après, nos recommandations sont regroupées autour des cinq enjeux suivants : renforcer la citoyenneté et la démocratie bruxelloise (A) ; rendre la vie quotidienne des Bruxellois plus agréable (B) ; accroître l'équité intra et extra bruxelloise (C) ; renforcer l'attractivité économique de Bruxelles (D) ; revoir la complexité liée à l'exercice des compétences communautaires à Bruxelles (E).

A. Renforcer la citoyenneté et la démocratie bruxelloise

1. Revoir le système électoral

Sur différents points qui concernent le système électoral, une volonté de réforme se dessine chez les Bruxellois.

Les personnes non-belges n'ont pas le droit de vote aux élections régionales. Ceci concerne, à Bruxelles, près de 300.000 habitants non-belges mais ayant la nationalité européenne. Ceux-ci représentent presque un quart de la population bruxelloise. Si l'on y ajoute les plus de dix pourcents de résidents ayant une

nationalité non-Européenne, autour d'un tiers de Bruxellois n'a pas le droit de vote aux élections régionales.

Une majorité claire des répondants à la phase 1 des Futurs de Bruxelles est en faveur de l'attribution du droit de vote aux élections régionales à toutes les personnes qui résident en Région bruxelloise depuis plus de 5 ans, quelle que soit leur nationalité, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les élections communales. Plus précisément, 63,3 % des répondants sont en faveur d'un tel élargissement, contre seulement 30,4 % des répondants qui veulent réserver le droit de vote aux élections régionales aux seuls citoyens belges, comme c'est le cas aujourd'hui.

Il faut aussi noter que le nombre de personnes qui soutiennent une telle réforme semble en hausse, puisque dans une étude de 2018, seuls 45 % des répondants étaient d'accord avec une telle réforme⁶, même si cette différence peut aussi être attribuée à des différences méthodologiques entre les deux enquêtes, notamment le fait que l'enquête de la phase 1 des Futurs de Bruxelles inclut un plus grand nombre de répondants non-belges, ceux-ci tendant à être davantage en faveur d'un élargissement du droit de vote à leur profit.

On relève toutefois aussi que, à l'heure actuelle, les chiffres montrent que le nombre de Bruxellois ne possédant pas la nationalité belge qui utilise son droit de vote aux élections communales reste assez réduit. Il n'y a pas vraiment d'indications que ce serait différent si ce droit de vote était étendu aux élections régionales, sauf peut-être à utiliser une procédure moins rigide que celle qui existe aujourd'hui. Il faudrait cependant alors aussi adapter la procédure au niveau communal dans tout le pays.

Par ailleurs, une majorité moins grande, mais néanmoins claire des répondants de la phase 1 des Futurs de Bruxelles se dessine aussi pour réformer le mode de désignation des bourgmestres. Ainsi, 52,7 % des répondants à l'enquête trouvent que le/la bourgmestre devrait être directement élu par les citoyens, contre 37,3 % qui se prononce pour le système actuel.

Sur d'autres points qui sont en débat, en revanche, les Bruxellois veulent plutôt maintenir le système électoral actuel.

Ainsi, le vote électronique a énormément de soutien. Seuls 9,2 % des répondants veulent revenir au vote sur bulletin en papier, tandis que 32,7 % veut maintenir le système de vote électronique actuel et qu'une majorité de 53 % veut même renforcer le vote électronique en prévoyant également le vote par internet.

Même si un nombre important de 37,2 % des répondants veulent supprimer le vote obligatoire aux élections communales et régionales, 57,3 % se prononce pour le maintien.

Recommandations

- Envisager l'ouverture du droit de vote aux élections régionales aux Bruxellois non-belges
- Envisager d'organiser une procédure d'élection directe des bourgmestres bruxellois

⁶ E. VAN HAUTE ET AL., *Gouvernance à Bruxelles. Rapport final*, Rapport remis le 30 septembre 2018, p. 115 accessible sur <https://bx1.be/wp-content/uploads/2018/12/Gouvernance-%C3%A0-Bruxelles-Rapport-final.pdf>.

2. Renforcer la participation citoyenne

Ces dernières années, les différents niveaux de pouvoir en Belgique ont développés et soutenus diverses initiatives de participation citoyenne. Surtout dans la Région de Bruxelles-Capitale, de nombreux efforts ont été déployés par diverses autorités pour accroître l'implication des citoyens dans la prise de décision, notamment par les budgets citoyens, les contrats de quartiers, la participation et cocréation de projets de développement ou de rénovation urbains, la plateforme de participation bruxelloise, etc.

L'une des initiatives les plus utilisées est l'organisation de panels de citoyens délibératifs. Ils sont composés de 20 à 150 citoyens tirés au sort, représentatifs de l'ensemble de la population en termes de sexe, d'âge, de niveau d'éducation et de lieu de résidence et invités à traiter d'une thématique spécifique. Ils sont informés à ce sujet par des experts, peuvent entrer en contact avec diverses parties prenantes et autres acteurs concernés, et discuter (délibérer) entre eux de propositions concrètes qui sont ensuite transmises aux responsables politiques.

La phase 1 de l'enquête des Futurs de Bruxelles montre que cette forme de participation citoyenne peut compter sur un fort soutien de la population. Plus de 70 % des Bruxellois interrogés se disent d'accord (dont 30 % "tout à fait d'accord") avec la mise en place de tels panels de citoyens sur des sujets politiques importants. Seuls 19,2 % ne sont pas d'accord. De plus, plus d'un tiers des citoyens souhaitent que l'impact des citoyens soit considérablement renforcé par rapport à aujourd'hui. En effet, 36,2 % des répondants pensent que les élus devraient appliquer les recommandations des citoyens en tant que telles, contre 63,8 % qui pensent que les élus devraient seulement tenir compte des recommandations.

L'enthousiasme au sujet des panels de citoyens se traduit également pour beaucoup par un engagement personnel, du moins d'après les réponses des bruxellois interrogés à la question de savoir s'ils seraient prêts à participer à des panels de citoyens si le Parlement bruxellois ou le conseil communal les organisait et s'ils étaient sélectionnés. Près d'un tiers (31,5%) ont répondu qu'ils le feraient certainement et plus d'un tiers (38,3%) qu'ils le feraient probablement, contre une minorité qui a répondu probablement pas ou certainement pas (15,7% et 7,3% respectivement). Evidemment, répondre à une question dans le cadre d'une enquête est encore différent d'un engagement effectif dans un panel de citoyens, mais la volonté semble déjà forte.

Un autre instrument important de participation citoyenne utilisé à Bruxelles ces dernières années est le budget citoyen au niveau communal, qui autorise les citoyens à décider d'une partie du budget communal en discutant du soutien possible à différents projets. Cette initiative est également soutenue par un peu plus des deux tiers des répondants : 42,8 % sont plutôt pour et 24,8 % entièrement pour, alors que 15,3 % sont plutôt contre et 9,8 % tout à fait contre. L'enthousiasme est légèrement plus faible que pour les panels de citoyens, mais les différences sont limitées.

L'enquête montre donc clairement qu'en tout état de cause, les citoyens soutiennent les initiatives de participation politique, ou du moins deux des plus importantes d'entre elles : les panels délibératifs de citoyens tirés au sort et les budgets citoyens communaux.

Recommandations

- Continuer à miser sur les panels de citoyens délibératifs tirés au sort, les budgets citoyens communaux et autres initiatives visant à impliquer davantage et mieux les citoyens dans la prise de décision politique
- Entreprendre une évaluation critique des initiatives actuelles : l'assurance de la qualité, en particulier en ce qui concerne la représentativité des participants, devrait être une préoccupation constante. Le Service bruxellois de la participation, qui vient d'être créé au sein de Perspective.Brussels, peut déjà jouer un rôle dans la professionnalisation et le soutien pratique des processus participatifs, ce qui ne peut qu'améliorer leur qualité

B. Améliorer la vie quotidienne des Bruxellois

1. Repenser les responsabilités des acteurs de la propreté publique

La propreté publique conditionne le sentiment de bien-être et de sécurité des usagers de la ville. Or la propreté est l'un des sujets sur lesquels les citoyens expriment le plus d'insatisfaction selon l'enquête de la phase 1 : 51,9 % des répondants ne sont pas satisfaits, dont près de 19 % ne sont pas du tout satisfaits, ce qui est un record comparé aux autres sujets évalués.

Les débats citoyens permettent de mieux cerner où le bât blesse. Si le souci du respect de la planète en général est présent, des exemples plus locaux et concrets sont cités : le problème des dépôts clandestins, la fréquence insuffisante de collecte des déchets ménagers, l'accès insuffisant (en termes de nombre et en termes d'horaires) aux infrastructures telles que les déchetteries ou encore les comportements inciviques (déjections canines, mégots, chewing gum, etc.).

Cette thématique devrait clairement recevoir une priorité particulière tant elle est plébiscitée par les personnes enquêtées et tant elle concerne aussi bien les Bruxellois que les navetteurs et les visiteurs étrangers. Si la thématique est prioritaire, quelles actions devraient l'être au sein de celle-ci ? L'enquête ne nous éclaire pas sur ce point, mais le souhait général d'une meilleure coordination entre acteurs responsables peut certainement s'appliquer à cette matière spécifique, comme à d'autres, dès lors que les responsabilités en matière de propreté sont partagées entre la Région (l'Agence Bruxelles-Propreté), les communes ou encore les acteurs de la mobilité (gares SNCB, stations STIB). Et c'est sans compter le volet préventif, dont les volets « urbanisme », « information », « éducation et sensibilisation », sont eux aussi entre les mains d'organismes différents. Une piste à explorer serait alors de mutualiser ou de régionaliser une partie des compétences éclatées liées à la propreté, comme c'est déjà le cas pour le ramassage des sacs-poubelle des ménages et entreprises ou pour le nettoyage des voiries régionales. Il existe encore de la marge pour centraliser. En effet, les communes peuvent par exemple conclure un accord avec Bruxelles-Propreté pour qu'elle nettoie les voiries communales, mais toutes les communes ne font pas encore usage de cette possibilité. Là où une telle régionalisation n'est pas possible (par exemple en ce qui concerne les stations de la STIB et les gares, ou en ce qui concerne l'éducation), davantage de coordination semble s'imposer.

La régionalisation de certaines compétences pourrait, par ailleurs, être source d'économies d'échelle et ne pas représenter de coût budgétaire à moyen terme⁷. La coordination entraîne un coût au départ mais les bénéfices devraient le compenser bien qu'il soit difficile de les mesurer. Il s'agit en effet d'effets subjectifs tels qu'un meilleur bien-être, un plus grand sentiment de sécurité, une meilleure image de la ville, difficilement chiffrables. L'analyse coûts-bénéfices d'une plus grande centralisation de certaines compétences devrait établir si, quand et comment les bénéfices surpassent les coûts.

Pour toute une série de suggestions faites par les citoyens durant la phase 3 en dehors de la piste de la centralisation (ex : plus de déchetteries, horaires élargis, fréquence accrue de ramassage des poubelles, plus de contrôles et de sanctions, etc.) une analyse coûts-bénéfices sur le long terme serait également utile car le coût à court terme peut être un frein à l'action alors que les bénéfices à long terme pourraient être bien supérieurs.

Recommandations

- Envisager de mutualiser ou régionaliser davantage les compétences liées à la propreté publique
- Accroître la coordination entre les acteurs de la propreté

2. Mieux coordonner et renforcer les politiques de sécurité

La sécurité constitue un des points les moins satisfaisants aux yeux des citoyens ayant répondu à l'enquête. En y regardant de plus près, le sentiment d'insécurité n'est pas généralisé et concerne certains endroits précis et certains moments précis, avec une intensité accrue pour l'insécurité ressentie par les femmes. Et un fait remarquable ressort de l'enquête et des débats citoyens : le lien important entre sécurité et mobilité. Il s'agit d'une part de l'insécurité routière (vitesse de la circulation, comportements agressifs des conducteurs, désordre lié aux nouvelles formes de mobilité etc.) et d'autre part de la sécurité dans les transports en commun et les stations.

Il ressort clairement de l'enquête et des débats que, comme pour les questions liées à la propreté, beaucoup de difficultés résultent de comportements individuels problématiques. La prévention apparaît donc ici aussi comme un enjeu majeur. Celle-ci est multidimensionnelle (urbanisme, éducation, contrôle, etc.) et de la responsabilité de divers acteurs qu'il faudrait, comme pour bien d'autres problématiques, mieux coordonner.

En dehors de la coordination de la prévention, il s'agit de coordonner les moyens d'action, en particulier dans les lieux identifiés comme plus insécurisants tels que les gares et stations car les actions de la police sont complétées par celles de la SNCB (Securail) et de la STIB (Service de sécurité).

⁷ M. TAYMANS, N. VAN DROOGENBROECK et M. VERDONCK, *Étude comparative des communes flamandes, wallonnes et bruxelloises du point de vue institutionnel et financier - Cas de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi et Liège*, 2009, pour le compte du ministère de la Région bruxelloise, avait montré que là où la Région bruxelloise avait centralisé des compétences communales (certains pans de la propreté publique et la lutte contre les incendies), les prestations étaient plus efficaces que dans les autres grandes villes belges. Ceci suggère de creuser la piste de la centralisation pour de nouvelles compétences locales.

Ensuite, il reste à coordonner les mesures préventives avec les mesures curatives. Des vases communicants existent en effet entre ces deux dimensions. Ainsi par exemple, la tendance à la désinstitutionnalisation de la santé mentale pourrait entraîner des effets visibles sur le nombre d'interventions policières. Traiter l'un sans l'autre n'aurait dans ce cas-là pas de sens.

Trois espaces de rencontre sont dès lors à prévoir ou à renforcer pour ces trois niveaux de coordination identifiés : entre acteurs de la prévention, entre acteurs du volet curatif et entre acteurs des volets préventifs et curatifs.

Puisque l'enquête et les rencontres citoyennes indiquent les lieux et moments spécifiquement problématiques en termes de sécurité, nous recommandons l'élaboration d'un plan d'action autour de ceux-ci (sans nier pour autant le phénomène bien connu du déplacement de la criminalité), pour en accroître l'impact, où les responsabilités de chacun seraient définies ainsi que des indicateurs objectifs de résultats à atteindre et un suivi constant pour l'évaluation des politiques menées.

Enfin, de façon plus globale, il est important de rappeler que la Région bruxelloise, ville capitale densément peuplée, entraîne des besoins spécifiques en termes de maintien de l'ordre. Ces besoins ne sont malheureusement pas suffisamment pris en compte dans le mode de financement des zones de police⁸. Une révision de ce mode de financement en vue d'octroyer les moyens adaptés et suffisants aux zones de police bruxelloises paraît incontournable si l'on veut éviter un cercle vicieux.

Recommandations

- Prévoir ou renforcer la coordination entre acteurs de la prévention, entre acteurs du volet curatif et entre acteurs des volets préventifs et curatifs en matière de sécurité
- Réviser le mode de financement des zones de police

C. Accroître l'équité intra et extra bruxelloise

1. Envisager une harmonisation des aides offertes par les CPAS bruxellois

Les CPAS ont pour mission d'assurer le droit de chacun à l'aide sociale, ce droit ayant pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Les CPAS disposent d'une marge d'appréciation importante dans la mise en œuvre de leurs différentes missions légales. Il n'est donc guère surprenant que des différences existent dans la manière dont le droit à l'aide sociale est mis en œuvre au niveau local. La diversité des pratiques des CPAS et, notamment, des CPAS bruxellois en matière d'aide sociale est ainsi bien documentée⁹. Cette diversité a diverses sources. Elle peut par exemple découler de divergences dans l'appréciation des critères devant, selon la loi, être réunis pour ouvrir le droit à l'aide sociale. Par exemple, le droit au revenu d'intégration sociale suppose que la

⁸ J. CHRISTIAENS, C. SMOLDERS, Th. ERALY et M. VERDONCK, *Budget, boekhouding en financiering van de politiezones*, 2008, recherche effectuée pour le compte sur Service Public Fédéral Intérieur.

⁹ Voy. par exemple, en rapport avec les dispositifs de mise à l'emploi, D. DUMONT, « L'emploi et la formation professionnelle après la sixième réforme de l'Etat : quelles perspectives (en particulier à Bruxelles) ? », *Revue belge de Sécurité sociale*, 2015, p. 384.

personne qui le fait valoir ne dispose pas de ressources suffisantes, ne puisse y prétendre ou être en mesure de se les procurer, soit par ses efforts personnels, soit par d'autres moyens¹⁰. Le caractère "suffisant" des ressources du demandeur peut donner lieu à des appréciations divergentes selon les centres, dans des cas comparables, notamment en fonction des orientations politiques dominantes au sein des conseils de l'action sociale des CPAS concernés. Cette diversité est, en l'espèce, accrue par le fait que, en outre, dans le calcul des ressources du demandeur, la loi prévoit que "peuvent" également être "prises en considération, dans les limites fixées par le Roi par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, les ressources des personnes avec lesquelles le demandeur cohabite"¹¹. La diversité dans les pratiques de CPAS peut aussi découler de différences dans l'étendue des missions qui leur sont confiées par la commune dont le centre relève, ou encore par les variations dans la gamme des aides complémentaires que les CPAS octroient aux citoyens sur la base de leur mission générale d'assurer le respect de la dignité humaine de chacun.

En tout état de cause, une large majorité des répondants consultés dans le cadre des États-généraux bruxellois se prononcent pour une harmonisation du financement des CPAS et des aides apportées aux citoyens dans les différentes communes (73,7 %). De façon moins nette, une majorité des répondants considèrent que la diversité des aides entre les CPAS bruxellois est anormale (54,1 %). À cette aune, il conviendrait d'examiner dans quelle mesure il serait possible et opportun d'harmoniser le financement des CPAS bruxellois et les aides apportées aux citoyens dans les différentes communes.

L'harmonisation du financement des CPAS bruxellois et des aides apportées par ces centres aux citoyens dans les différentes communes peut théoriquement s'envisager sous différentes formes. On peut par exemple imaginer une fusion des CPAS à l'échelle régionale bruxelloise ; on peut aussi imaginer une restructuration des organes des CPAS pour réduire la place des mandataires politiques en leur sein ; on peut imaginer encore des interventions législatives, réglementaires ou par la voie de procédés de tutelle administrative pour tendre à une telle harmonisation. La formulation de recommandations précises sur ce point dépasse l'ambition du présent rapport : aucune option claire dans un sens ou dans l'autre ne ressort du processus d'enquête et de consultation entrepris.

Recommandation

- Analyser les possibilités d'harmoniser les aides offertes par les CPAS bruxellois

2. Renforcer l'accès de tous au logement

Le logement figure parmi les thématiques pour lesquelles plus de la moitié de la population est insatisfaite, en particulier en ce qui concerne le coût trop élevé du logement. Par ailleurs, la tendance identifiée grâce à l'enquête, à savoir le souci de réduire les inégalités entre Bruxellois (plus de ¾ des répondants), se décline aussi dans le domaine du logement. Lors des rencontres citoyennes, l'importance de lutter contre le sans-abrisme et d'assurer un logement décent et salubre à tous a été mise en avant. Enfin, l'hétérogénéité de la densité de logements sociaux entre communes est jugée problématique par près de 60 % des répondants.

¹⁰ Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, article 3, 4^o.

¹¹ Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, article 16.

Face à l'insatisfaction exprimée par les citoyens, et parce qu'un logement décent est une condition préalable à la satisfaction d'une série d'autres besoins humains (santé, éducation, emploi, etc.), il mérite certainement une attention particulière. On ajoutera en outre que la politique en matière de logement constitue l'un des principaux leviers de la Région de Bruxelles-Capitale pour lutter contre le dérèglement climatique.

La première des tendances nettes résultant de la phase 1 et ayant trait au logement tient au souhait d'équilibrer la répartition des logements sociaux entre les communes. Aujourd'hui, seules 4 communes dépassent le seuil de 10 % de logement social sur son territoire. À l'inverse, 10 communes sont en deçà des 6 % de logements sociaux¹². La marge de progression est donc grande pour atteindre une répartition uniforme. Cet objectif de répartition plus équilibrée est inscrit dans la Déclaration de Politique Régionale¹³, mais, sans contrainte juridique, rien n'indique qu'elle sera atteinte à moyen terme.

Ensuite, face à l'écart criant entre la demande et l'offre de logements sociaux, mais tenant compte des impératifs budgétaires de la Région rendant difficile un rythme de constructions ou d'acquisitions beaucoup plus soutenu, la piste de la rénovation accélérée des quelque 5 000 logements sociaux inoccupés (soit plus de 12 % du parc de logement social) est fortement suggérée. Pour ce faire, la centralisation de certaines compétences, par exemple en ce qui concerne les marchés publics de travaux, peut être recommandée. Le processus de fusion des SISP (elles sont passé de 32 à 16 en 2018) pourrait utilement se poursuivre dans les matières où des expertises spécifiques sont nécessaires, comme en matière de marchés de travaux. Par contre, le contact avec l'usager est favorisé par l'existence d'un certain degré de décentralisation et le maintien d'un certain nombre de SISP est pertinent.

Au-delà des seules questions institutionnelles au centre de ce rapport, d'autres mesures ont été évoquées lors de l'enquête et des rencontres citoyennes, permettant d'augmenter l'impact des politiques du logement sans devoir faire de sacrifices dans d'autres politiques. Notamment, la proposition a été faite que les CPAS paient les loyers de leurs bénéficiaires, en déduction des allocations sociales versées. Ceci serait une opération budgétaire quasi-nulle (déduction faite du suivi administratif), favorisant l'acceptation, par les propriétaires inquiets, de locataires dépendant du CPAS. Dans la même perspective, des études suggèrent aussi un certain nombre de mesures qui pourraient être prises sans coût supplémentaire pour améliorer l'accès au logement à Bruxelles, une des préoccupations majeures ressortant des Futurs de Bruxelles¹⁴.

Recommandations

- Équilibrer l'offre de logement sociaux à Bruxelles
- Envisager de centraliser davantage les compétences relatives à l'offre de logement social

¹² Y. VAN DE CASTEELE, Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles, n°4, mai 2020. <https://perspective.brussels/fr/actualites/4eme-monitoring-des-projets-de-logements-publics-bruxelles>

¹³ <https://be.brussels/files-fr/a-propos-de-la-region/competences-regionales/declaration-de-politique-generale-commune-au-gouvernement-de-la-region-de-bruxelles-capitale-et-au-college-reuni-de-la-commission-communautaire-commune>, p. 13.

¹⁴ J. CARLIER, M. FONTAINE, I. TOJEROW, I. et M. VERDONCK, *Le sans-chez-soirisme à Bruxelles : suite ou fin ?*, 2022, étude réalisée pour le compte du Syndicat des immenses, <https://dulbea.ulb.be/wp-content/uploads/2023/06/Sans-chez-soirisme-rapport-final-et-resume-operationnel.pdf>; M. VERDONCK, *Étude sur le Housing Deal*, 2022, réalisée pour le compte de Sohonet, <https://sohonet.be/wp-content/uploads/2023/01/Etude-Housing-Deal-avec-addendum.pdf>

3. Accroître l'équité fiscale

Deux tiers des répondants (63,4 %) à la phase 1 des Futurs de Bruxelles estiment anormal que la pression fiscale soit aussi différente entre les communes qu'elle ne l'est actuellement. Le morcellement régional horizontal, au travers des 19 communes, impliquant un traitement différencié des Bruxellois, semble poser plus de problèmes que d'autres types de morcellements, entre Région et Communautés par exemple, en raison d'une attention particulière portée aux inégalités sociales et la solidarité intrarégionale. Cette vision de l'équité dépasse les frontières dans la mesure où une grande majorité des répondants (70 %) appelle également à un prélèvement fiscal sur les non-Bruxellois travaillant à Bruxelles.

a. *Fiscalité interrégionale*

En raison de son économie de services avancée, la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) est l'un des principaux moteurs économiques de la Belgique. En considérant son hinterland économique, et en comptant les revenus de tous ses navetteurs hautement qualifiés, elle serait également l'une des régions les plus riches de l'Union européenne. Or, pour des raisons historiques, les frontières régionales ont été tracées à travers cet hinterland, au lieu d'englober l'ensemble de l'ancienne province du Brabant, par exemple. La région Île-de-France (Paris) serait semblable à une telle région brabançonne (fictive), si ce n'est qu'à Paris, les groupes peu qualifiés sont concentrés dans la périphérie urbaine (les "banlieues"), alors qu'à Bruxelles, c'est exactement le contraire. De plus en plus, les parties les plus riches ne se trouvent plus à l'intérieur des limites administratives de la RBC, comme le montre la figure 1 ci-dessous. Il en résulte un déséquilibre entre le revenu imposable de la zone économique métropolitaine fictive et les recettes fiscales finales de la RBC elle-même. Les deux figures montrent également que cette tendance dure depuis 50 ans et qu'elle s'est considérablement renforcée au fil des ans. Par rapport à 1977, Bruxelles a troqué sa position de région la plus riche contre celle de région la plus pauvre et la plus en retard.

Pour cette raison, on peut se demander si la RBC n'aurait pas droit à un accès partiel à la base imposable de son hinterland. En ce sens, la volonté des répondants d'impliquer les navetteurs dans le financement de la Région peut être conciliée avec le contexte économique actuel.

Recommandations

- Percevoir l'impôt régional sur le revenu (surtaxes régionales étendues) en partie sur la base du lieu de travail et non le lieu de résidence, comme c'est le cas aux États-Unis, par exemple
- Réformer la loi de financement belge afin que la dotation allouée sur la base des recettes régionales de l'impôt des personnes physiques (les dotations "juste retour") soit calculée selon le principe du lieu de travail. La dotation non transparente (introduite en 2015) destinée à compenser le coût des navetteurs pourrait alors être supprimée¹⁵

¹⁵ Selon une étude récente, le résultat net de cet exercice est un gain d'environ 160 millions d'euros par an pour la RBC (M. FONTAINE et al., *Étude des implications financières, institutionnelles et opérationnelles du transfert vers la Région de Bruxelles-Capitale des compétences communautaires dans le cadre d'une possible 7ème réforme de l'État.*), 2022.

b. *Fiscalité intrarégionale*

Au sein même de la Région bruxelloise, des réformes fiscales et financières sont également possibles et souhaitables. En effet, comme le montre la figure 1, il existe également de grandes différences de revenus imposables entre les 19 communes elles-mêmes, et plus particulièrement entre les communes du nord et celles du sud. Cela signifie que les communes les plus pauvres, qui font face aux plus grands défis, peuvent compter sur moins de recettes fiscales. De plus, plusieurs études ont déjà montré qu'il existe effectivement une concurrence fiscale entre les communes¹⁶.

Dans cette optique, la demande de nos répondants d'avoir plus de solidarité intra-régionale ainsi que le point de vue selon lequel les différences fiscales entre les municipalités ne devraient pas être "normales", peuvent être conciliés avec les recommandations suivantes.

Recommandations

- L'harmonisation au niveau régional des surtaxes communales de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt foncier
- Étendre et renforcer le Fonds des communes, qui compense les différences de capacité fiscale entre les communes
- Une combinaison des deux mesures

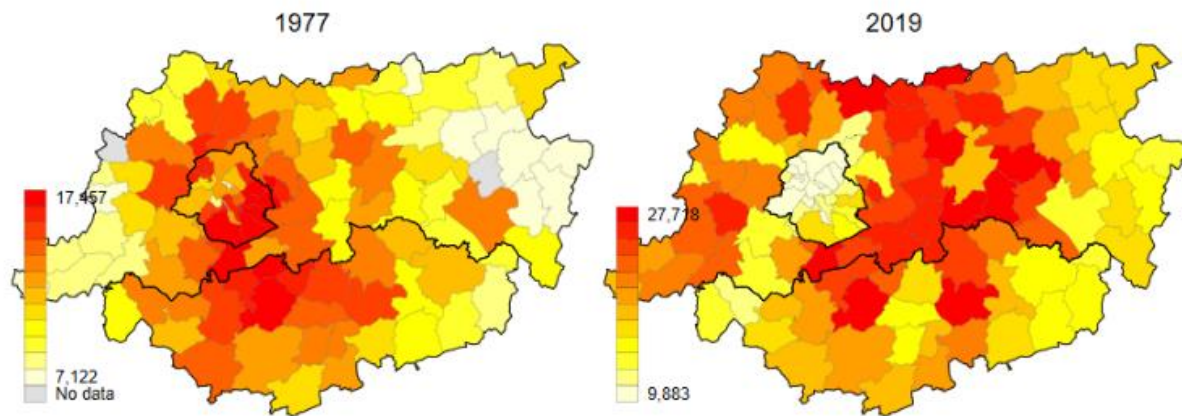


Figure 1: Évolution du revenu imposable par habitant, Bruxelles vs Brabant(s) : niveau 1977 vs 2019 (FEDIRIS project)

¹⁶ J.F., RICHARD, H. TULKENS et M. VERDONCK (2002), "The Dynamics of Tax Interactions among Belgium's Municipalities", *Économie et Prévision*, 2002, 156 (5), 1-14.

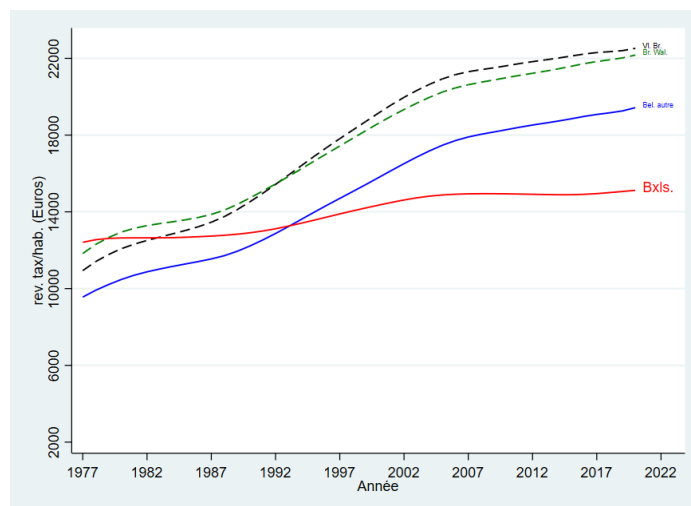


Figure 2: Évolution du revenu imposable par habitant par Région : 1977-2019 (FEDIRIS project)

D. Renforcer l'attractivité économique de Bruxelles

1. **Assurer un développement économique de Bruxelles en lien avec sa périphérie**

Les répondants se disent peu satisfaits de la politique gouvernementale en matière d'affaires économiques, et la place d'ailleurs au cinquième rang des défis à relever à l'avenir (après la sécurité, la propreté, le logement et les transports). D'un point de vue interrégional, une plus grande coopération avec les régions flamande et wallonne est également considérée comme importante, en particulier dans le domaine des transports et de la politique de l'emploi (83,2 %).

Bruxelles est un pôle international et national majeur de services avancés (finance, comptabilité, services juridiques, consultance, publicité, etc.)¹⁷. Dans un tel contexte, l'attractivité internationale de l'économie bruxelloise est un fait, et le principal défi n'est pas tant le développement que le maintien de cette attractivité.

Les facteurs déterminants pour la localisation de ces services à haute valeur ajoutée dépendent généralement de facteurs sur lesquels les autorités locales ont peu d'influence. Toutefois, si nous considérons ces dynamiques dans une perspective plus interrégionale, les autorités bruxelloises ont un rôle à jouer. Depuis les années 1990, il est clair que les services aux entreprises se développent plus rapidement la zone métropolitaine sous-jacente dans son ensemble que dans le centre de Bruxelles. Les activités à haute valeur ajoutée s'installent de plus en plus en périphérie (Zaventem, Diegem, etc.), où elles bénéficient d'un moindre encombrement et d'un accès aisé à une main-d'œuvre diversifiée et hautement qualifiée. Les différences au niveau des prix de l'immobilier et d'accessibilité jouent également un rôle important, de même que la qualité des infrastructures (propreté, sécurité, etc.) pour les plus de 400 000 navetteurs d'autres régions qui travaillent à Bruxelles. Cette tendance s'est poursuivie au cours de la dernière décennie, comme le montre le tableau 1.

¹⁷ Pour une vue d'ensemble, veuillez vous référer à G. V. HAMME, M. WAIENGNIE, D. BASSENS, et R. HENDRIKSE, *Advanced services: the attractiveness of Brussels and local issues*. Brussels Studies, 2020.

Une autre caractéristique importante de Bruxelles est le dynamisme des nouveaux employeurs. En Belgique, le pourcentage de start-up, exprimé par le nombre de nouvelles entreprises ayant au moins un employé par rapport au nombre d'entreprises existantes, est le plus élevé à Bruxelles (13,6%), suivie par la Région wallonne (12,4%) et la Région flamande (10,4%). Bruxelles réussit également très bien en matière de création d'entreprises technologiques. Il y a donc beaucoup d'indépendants et d'entreprises en croissance dans la capitale, mais ces entreprises ont du mal à devenir de grandes entreprises. De plus, les bâtiments dans la capitale sont généralement plus chers que dans le reste du pays.

Dans un tel contexte, la question est de savoir si Bruxelles doit tenter de maintenir les entreprises moyennes au sein de ses frontières (les parcs d'activités sont par exemple réaménagés, mais difficilement), ou si elle doit plutôt se concentrer sur son rôle d'incubateur et de fournisseur de services spécialisés. Cette question est étroitement liée à l'autonomie fiscale et à l'assiette fiscale que la Région peut exploiter, ainsi qu'au degré de coopération avec les deux autres régions. Puisque nos répondants ont coché l'économie bruxelloise comme point d'attention, et qu'ils ont indiqué l'importance de la coopération interrégionale en matière de mobilité, nous pouvons mettre en avant les recommandations suivantes (plutôt hypothétiques).

Recommandations

- Construire la Communauté métropolitaine comme un réseau économique, où la coopération est centrale. La start-up d'aujourd'hui au cœur de Bruxelles est la PME de demain dans la périphérie flamande ou wallonne. Une concurrence malsaine ne profite à aucune région
- Renforcer cette coopération à l'aide d'incitants financiers dans la loi de financement belge. Une bonne politique (plus de start-ups, plus de PME, des partenariats interrégionaux) peut ainsi être récompensée par des dotations plus élevées

	Total hors BXL	Antw.	Br-W.	Hain.	Liège	Limb.	Lux.	Namur	O-VI.	VI-Br	W-VI.
Firmes IN	2.053	227	462	199	117	53	23	97	171	626	78
Trav. IN	11.838	1.041	643	644	2.269	177	9	74	811	5.148	1.022
Ch.aff. IN	5.125.039	660.814	295.391	215.777	510.008	131.095	2.187	5.760	672.721	2.527.575	103.711
Firmes OUT	3.067	238	867	272	130	53	46	134	185	1.031	111
Trav. OUT	43.859	5.786	1.625	1.254	881	310	2	355	393	33.138	115
Ch.aff. OUT	21.405.904	4.768.086	372.064	440.292	366.370	65.785	780	759.075	133.695	14.470.775	28.982
Firmes SOLDE	-1.014	-11	-405	-73	-13	0	-23	-37	-14	-405	-33
Trav. SOLDE	-32.021	-4.745	-982	-610	1.388	-133	7	-281	418	-27.990	907
Ch.aff. SOLDE	-16.280.865	-4.107.272	-76.673	-224.515	143.638	65.310	1.407	-753.315	539.026	-11.943.200	74.729

Tableau 1: Entrées et sorties d'entreprises (2012-2021) de la Région bruxelloise, depuis/vers la province. Nombre de firmes, d'employés et chiffre d'affaires (x 1000 euros, FEDIRIS project)

2. Alléger et mieux coordonner les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, afin de développer une politique ambitieuse en matière d'environnement et de développement durable

Le rapport d'enquête fait apparaître un indice de satisfaction assez faible dans la matière de l'urbanisme et aménagement du territoire (56 % de satisfaits, pour 42 % de non-satisfaits) notablement inférieur par rapport à la plupart des politiques publiques en Région de Bruxelles-capitale.

S'agissant plus particulièrement des infrastructures et services, on relève des degrés de satisfaction élevés (supérieurs à 70 %) pour les infrastructures sportives, les infrastructures pour la jeunesse et les espaces verts, mais nettement moins favorables pour les infrastructures routières et les pistes cyclables (à peine supérieurs à 50 %).

Le rapport fait également état, à propos de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, du souci d'une « rationalisation et régionalisation », en mettant en cause des difficultés d'application des réglementations régionales dans certaines communes bruxelloises, peu enclines à suivre ces prescriptions.

L'exemple des pistes cyclables, bien mises en place à certains endroits, mais inexistantes à d'autres, est cité à plusieurs reprises. On évoque, à cet égard, des pistes cyclables sur les trottoirs passant devant des abris-bus et on revendique une amélioration, plus généralisée, de la place et des infrastructures dédiées actuellement aux vélos.

De manière plus générale, l'on évoque une « complexité administrative » regrettable. Il a ainsi été relevé, lors de l'enquête, que c'est en Région de Bruxelles-Capitale que les procédures en matière d'urbanisme sont les plus longues et lourdes, ce qui est de nature à nuire à l'attractivité de la Région et à sa réactivité aux défis, la répartition des compétences entre la Région et les communes augmentant encore ces difficultés en pratique. Par exemple, en cas de refus d'octroi d'un permis d'urbanisme, les procédures juridiques peuvent prendre jusqu'à 10 ans avant qu'une décision finale soit rendue dans un sens ou l'autre.

On relèvera que les problèmes d'articulation entre les niveaux de pouvoir à Bruxelles (locaux et régionaux) se doublent de problèmes similaires au sein même des services régionaux, confrontés à des législations parfois contradictoires l'une vis-à-vis de l'autre, ce qui justifierait une amélioration de la collégialité du fonctionnement du Gouvernement régional.

À plus long terme, la question se pose sans doute de la nécessité d'adapter une stratégie particulière en ce domaine, dès lors que, tout particulièrement, les dérèglements climatiques nécessitent le développement de politiques urbanistiques et d'aménagement du territoire permettant de lutter contre ces dérèglements, mais aussi le développement de politiques d'adaptation à ces dérèglements. Ceci justifierait notamment une extension des espaces verts et une réduction des effets d'îlots de chaleur urbaine.

On soulignera à cet égard qu'une part significative de Bruxellois se déclare préoccupée par les enjeux d'environnement et de développement durable. La politique en matière d'environnement et de développement durable est certes la politique régionale qui atteint le plus haut niveau de satisfaction, mais elle reste classée derrière l'ensemble des politiques communautaires. Le dérèglement climatique et, plus largement, la protection de l'environnement et le développement durable appellent des réponses transversales et le développement de politiques qui se situent à l'intersection de toute une série de domaines de politiques publiques. Le décloisonnement et la coordination que ces réponses et ces politiques appellent représentent dans certains cas un véritable défi institutionnel.

Recommandations

- Alléger les procédures administratives pour les permis d'urbanisme (en supprimant, par exemple, l'une des instances de recours, soit le Collège d'urbanisme, soit le recours auprès du Gouvernement régional)
- Assurer une meilleure coordination entre le pouvoir régional et les pouvoirs communaux dans le cadre de l'application des réglementations régionales en matière d'aménagement du territoire
- Assurer une meilleure coordination des politiques régionales liées à l'urbanisme au sein du Gouvernement, en veillant notamment à ce que les prescriptions contenues dans la législation sur le logement ne soient pas incompatibles avec le Règlement régional d'urbanisme
- Décloisonner et coordonner pour faire face aux défis environnementaux et climatiques

E. Revoir la complexité liée à l'exercice des compétences communautaires à Bruxelles

1. **Vers une réorganisation de l'exercice des compétences communautaires à Bruxelles ?**

Comme précédemment exposé, une des sources de la complexité institutionnelle à Bruxelles tient au maintien de la dualité entre compétences communautaires et régionales à Bruxelles qui, combinée au refus d'introduire des sous-nationalités, induit la présence de six législateurs distincts à Bruxelles. Le rôle joué par les Communautés à Bruxelles doit permettre d'assurer une certaine unité entre l'ensemble des néerlandophones de Belgique, d'une part, et des francophones, d'autre part, que ceux-ci soient domiciliés à Bruxelles ou, selon le cas, en Flandre ou en Wallonie, tout en produisant des économies d'échelle sur le plan administratif. La compétence des communautés à Bruxelles permet aussi à la Communauté flamande de garantir une offre de services adaptés suffisante à Bruxelles à destination de la minorité néerlandophone. Nonobstant ces considérations, si les personnes interrogées dans la phase 1 se montrent globalement plus satisfaites par les politiques communautaires que par les politiques régionales, il n'en reste pas moins que certaines politiques communautaires, à l'instar de l'enseignement, paraissent préoccuper les Bruxellois. Par ailleurs, l'un des facteurs explicatifs de la moindre satisfaction dans les compétences régionales par comparaison aux compétences communautaires pourrait également être recherché du côté de la difficile articulation entre compétences régionales et communautaires. Les problèmes publics contemporains, souvent complexes, ne suivent pas les lignes de démarcation entre les matières communautaires et régionales. Si l'on prend l'exemple de la sécurité, il y a bien entendu des aspects purement régionaux (dont la sécurité routière), mais certains aspects du maintien de la sécurité, en particulier dans son volet préventif, sont intimement liés aux compétences communautaires, comme par exemple les politiques en matière de prévention des drogues. Enfin, il ressort, à la fois de la littérature spécialisée sur la question¹⁸, mais également des discussions intervenues lors de la phase 2 des Futurs de Bruxelles, que si, dans une certaine mesure, la complexité bruxelloise n'apparaît pas forcément toujours comme étant problématique en « front office », dans le contact direct avec le citoyen, elle reste une source majeure de difficulté en « back office ». Il en résulte, dans tous les cas, des coûts importants. Par voie de conséquence, il semble opportun de réévaluer l'opportunité d'une réorganisation

¹⁸ Voy. notamment L. LOSSEAU et G. DELVAUX, *Bruxelles, Région-capitale ingouvernable ?*, Bruxelles, Larcier, 2024, à paraître.

du partage des compétences entre la Région de Bruxelles-Capitale et les Communautés. On pointe ci-après plus en détails quelques-unes des difficultés récurrentes que suscite, en particulier, l'exercice des compétences communautaires à Bruxelles.

a. Les difficultés de programmation et d'adaptation des services aux besoins

La multiplicité des législateurs compétents à Bruxelles dans les matières communautaires constitue un obstacle important lorsqu'il s'agit d'organiser une programmation, c'est-à-dire d'ajuster au mieux l'organisation des services aux besoins des Bruxellois. Cette difficulté d'établir une programmation concerne non seulement l'enseignement mais également toutes les politiques publiques dans lesquelles il s'agit de raisonner à partir d'une logique de « places disponibles » : la politique hospitalière, les établissements d'accueil de la petite enfance, l'hébergement des personnes handicapées ou encore la protection de la jeunesse - à l'inverse, par exemple, du soutien à la création artistique.

Lorsqu'il est nécessaire donc d'élaborer une programmation, les autorités publiques se heurtent en effet à une difficulté majeure : l'impossibilité de prédire les choix communautaires des Bruxellois, impossibilité induite de l'interdiction des sous-nationalités. Ce principe garantit aux Bruxellois la possibilité de poser des choix communautaires libres, non exclusifs et réversibles. La programmation en matière d'enseignement, notamment, est ainsi rendue compliquée par les grandes difficultés pour déterminer, d'une part, l'offre existante et, d'autre part, les besoins.

Dans un tel contexte, idéalement, puisqu'il n'est pas possible de déterminer avec précision le groupe cible, les deux grandes Communautés devraient tenir compte de l'ensemble des besoins Bruxellois. Mais, dès lors que les Bruxellois vont, dans certaines matières communautaires, comme l'enseignement et les crèches, être contraints de choisir une institution d'une Communauté, parce que les enfants ne peuvent fréquenter deux écoles à la fois, on doit constater qu'en pratique les Communautés organisent leur intervention à Bruxelles par rapport à une partie abstraitement déterminée de la population scolaire bruxelloise (la clé 80/20 est souvent pratiquée par la Communauté française, quand la Communauté flamande entend consacrer 5% de son budget au territoire bruxellois, avec un objectif de « toucher » un tiers de la population bruxelloise). En cas de demande trop élevée, il peut devenir tentant d'instaurer des barrières à l'entrée. C'est par exemple le choix qu'a fait la Communauté flamande en matière de crèches et d'enseignement. Le danger est que l'autre Communauté adopte une réaction similaire et que certains Bruxellois se retrouvent exclus des deux Communautés. Cela est d'autant plus problématique qu'aucune offre bicommunautaire n'existe dans ces domaines.

La multiplicité des législateurs communautaires rend, en outre, la détermination des besoins elle-même compliquée. Dans une certaine mesure, les données disponibles sont le reflet de l'organisation institutionnelle. Les nomenclatures utilisées par les différentes autorités compétentes (Communauté française, Communauté flamande, COCOF, COCOM et Autorité fédérale) peuvent ne pas correspondre, ce qui peut impliquer qu'il peut être impossible de croiser les données des différentes entités pour avoir une image exacte d'une problématique. Cette problématique est particulièrement aiguë dans les matières personnalisables, hors l'hospitalier (où des données plus stabilisées existent). Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, en ce qui concerne la santé mentale, il est très compliqué de déterminer qui est pris en charge, dans quel réseau et de quelle manière. Il en est de même pour ce qui concerne la matière du handicap : dans ce domaine, les données ne sont pas structurées de la même manière, si bien que l'on ne peut avoir une image précise du nombre de personnes concernées par les différentes politiques en

matière de handicap. De la même manière, il reste compliqué de déterminer, avec précision, à Bruxelles, la population en décrochage scolaire.

b. La question de la capacité des pouvoirs publics bruxellois à se montrer réactifs pour répondre aux problèmes publics à Bruxelles

Le système d'attribution des compétences communautaires aux deux grandes Communautés, combiné au principe d'exclusivité des compétences, peut engendrer une forme de cécité pour les problèmes spécifiquement bruxellois. Ces problèmes sont, entre autres, des problèmes publics caractéristiques de grandes villes dont la population est très diverse et qui sont animées d'une dynamique propre.

En particulier, les réglementations des deux grandes Communautés, française et flamande, élaborées pour couvrir l'ensemble de la Communauté flamande et française, peuvent ne pas toujours prendre en compte les spécificités et besoins bruxellois. Comme le cas emblématique du boom démographique l'a démontré, les problèmes spécifiques à Bruxelles (ici le manque de places dans les institutions d'accueil de la petite enfance et ensuite dans les écoles) peuvent ne pas être identifiés à temps, et les deux grandes Communautés peuvent tarder à réagir.

Dans certaines politiques, l'absence d'identification claire et nette d'un « pilote » de l'action publique, ou d'une autorité chargée de coordonner les politiques, peut signifier le risque de différer la prise en charge des problèmes publics à Bruxelles. Le dépistage du cancer colorectal à Bruxelles illustre les conséquences du manque de coordination. Pendant des années, celui-ci était organisé de manière différente à Bruxelles par la Flandre et la Communauté française. L'absence de la COCOM empêchait d'avoir une vue globale de la situation bruxelloise alors que le taux de dépistage était extrêmement faible. Il a fallu attendre 2018 pour qu'un protocole d'accord soit conclu entre la COCOM, la Communauté flamande et la COCOF et organise une politique bruxelloise au moyen de BruPrev qui est l'asbl chargée d'organiser le dépistage et la prévention des cancers en Région Bruxelloise et financée par les entités citées ci-dessus.

c. Le cloisonnement des politiques et la dilution des responsabilités

L'une des difficultés soulevées par la répartition des compétences communautaires à Bruxelles, dans un système de compétences exclusives, est le cloisonnement des politiques qu'elle peut impliquer. Les Communautés, flamande et française, et les deux commissions communautaires (COCOF et VGC) sont en effet compétentes uniquement à l'égard des institutions qui, en raison de leur organisation (dans les matières personnalisables) ou de leurs activités (pour l'enseignement et la culture) doivent leur être directement et exclusivement rattachées. Les personnes (lorsqu'il s'agit de leur imposer des obligations), et les institutions qui ne peuvent être rattachées à l'une des deux Communautés sont rattachées à la COCOM. Les Communautés, la COCOM (et la COCOF, qui a repris une partie des compétences de la Communauté française), ne peuvent empiéter sur les compétences des autres autorités compétentes en matière communautaire et ne peuvent aller au-delà des bornes fixées par le système institutionnel belge.

Un tel système implique que ces autorités ne sont tenues ni de prendre en compte la politique des autres Communauté ni de collaborer. Elles agissent de façon tout à fait autonome dans leur domaine de compétence et à l'égard des institutions pour lesquelles elles sont compétentes. À l'évidence, un tel système favorise le cloisonnement des politiques menées, et non pas l'ouverture et la coordination. Le

système d'accès prioritaire dans l'enseignement néerlandophone ou la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement francophone sont autant d'exemples de ce cloisonnement.

Au-delà du cloisonnement, le système comporte le risque d'un développement de politiques concurrentes les unes aux autres qui peuvent être fort différentes. Par exemple, en matière de vaccination, la Flandre procède à la vaccination directement dans les écoles alors que les élèves de la Communauté française reçoivent uniquement une invitation à faire la demande chez leur médecin généraliste ou chez les SPSE (Service de promotion santé à l'école). Aujourd'hui, chaque communauté a un registre vaccinal, mais aucun outil centralisé n'existe à Bruxelles pour le monitoring des vaccinations.

Le système d'organisation des compétences communautaires à Bruxelles implique également un risque de dilution des responsabilités. En effet, il est relativement aisé de se dérober à toute forme de responsabilité par rapport à certains problèmes publics, en interprétant d'une certaine manière les critères de rattachement. Les exemples sont nombreux dans les politiques sociales, ou encore en matière de prévention de la santé. Le risque est alors grand de voir certains problèmes non pris en compte.

d. L'augmentation des charges administratives (pour les usagers, les opérateurs ou pour les administrations en back office)

Dans une série de matières, l'utilisateur est directement impacté par la complexité du modèle institutionnel bruxellois. Ainsi, les personnes souffrant de handicap doivent affronter un véritable parcours du combattant, dès lors qu'ils doivent multiplier les procédures administratives auprès des différentes autorités compétentes pour obtenir les aides auxquelles ils ont droit.

Dans d'autres matières, les usagers ne sont pas directement confrontés à la complexité institutionnelle. Ce sont parfois les opérateurs, le « middenveld », et les différents acteurs concrets des politiques menées sur lesquels reposent les coûts organisationnels – importants – engendrés par la multiplication des autorités compétentes, la multiplication des réglementations, mais aussi la gestion des recouvrements ou des contradictions.

Enfin, dans certains cas, ce sont les administrations elles-mêmes qui tentent de se coordonner, et prennent sur elles la charge impliquées par la complexité.

Recommandations

- Un renforcement de la coordination entre les différentes autorités, administrations et services compétents dans les matières communautaires – au-delà des collaborations *ad hoc* – et une réévaluation du partage des compétences entre la Région de Bruxelles-Capitale, la COCOM et les Communautés
- Une meilleure communication entre les différentes autorités, administrations et services compétents dans les matières communautaires à Bruxelles – notamment en ce qui concerne les données et l'analyse des besoins
- Une meilleure coordination entre les autorités et les acteurs de terrain

2. Renforcer la cohérence de la politique de l'enseignement sur le territoire bruxellois

En ce qui concerne l'enseignement, l'enquête menée dans la phase 1 révèle que 9,6 % des Bruxellois se déclarent « pas du tout satisfait », 28,4 % « pas satisfait », 50,1% « satisfait » et 11,8 % « très satisfait ». En d'autres termes, près d'un tiers de la population considère que l'enseignement bruxellois ne répond pas à leurs attentes, alors que 60 % estime le contraire. Avec l'emploi et la formation professionnelle, il s'agit de la politique communautaire la moins bien appréciée par les Bruxellois.

On peut s'interroger, avec certaines parties prenantes de la phase 2 et la littérature scientifique, sur certains enjeux institutionnels concernant l'enseignement à Bruxelles qui pourraient, en partie, expliquer l'insatisfaction relative exprimée et/ou qui peuvent expliquer la difficulté d'améliorer l'enseignement bruxellois.

Cette difficulté d'organiser une programmation a été soulignée par les parties prenantes, qui, dans la phase 2 des Futurs ont notamment pointé :

- l'importance qu'il y aurait à organiser les inscriptions dès la maternelle à l'échelle régionale et à coordonner les différents réseaux sur cette question ;
- l'enjeu du partage des données et des informations entre réseaux et Communautés sur la situation bruxelloise ;
- l'importance d'arrêter le saupoudrage et de mutualiser les moyens pour réaliser des économies d'échelle et renforcer l'impact des réformes.

a. *Une liberté de choix à géométrie variable ?*

Dans ce contexte institutionnel particulièrement complexe dans les matières communautaires, qui a été rappelé ci-dessus, et qui se distingue par l'inexistence de coordination et de programmation, les politiques tant de la Communauté flamande que de la Communauté française peuvent poser problème quant à la liberté de choix des Bruxellois en matière éducative, en principe garantie par le principe d'interdiction des sous-nationalités.

D'une part, le dispositif de priorisation développé par la Communauté flamande, combiné avec l'inexistence d'un réseau bicommunautaire et le manque d'empressement de l'État fédéral dans la mise en œuvre de sa compétence biéducative peut restreindre la liberté de choix en matière éducative à Bruxelles. D'autre part, du côté de la Communauté française, on pointe parfois l'insuffisance des investissements en matière d'enseignement, notamment à Bruxelles¹⁹.

b. *L'inexistence d'un enseignement bicommunautaire*

Une autre source d'insatisfaction en matière d'enseignement pourrait être liée à l'inexistence d'un enseignement bicommunautaire, qui pourrait être bilingue ou multilingue. En matière d'enseignement,

¹⁹ La Communauté flamande déboursant environ 20% de plus pour ses élèves que la Communauté française ne le peut pour les siens. Voy. *Ibid*, p. 75.

des observateurs ont déjà déploré à maintes reprises l'absence de toute initiative de l'Autorité fédérale pour veiller au respect de l'obligation scolaire des enfants qui ne sont inscrits dans aucune école, pas plus qu'elle n'est intervenue pour organiser, subventionner ou reconnaître des écoles bilingues ou multilingues à Bruxelles²⁰. Le concours de l'État fédéral, qui conserve une compétence résiduelle dans les matières d'enseignement, est décisif pour la cohérence des politiques menées. Or, le processus décisionnel reste, à l'échelon fédéral, marqué par l'écueil du *joint decision trap* et un désintérêt total.

Recommandations

- Garantir une programmation en matière d'enseignement
- Favoriser la coopération entre les deux grandes Communautés en matière d'enseignement
- Évaluer l'opportunité de renforcer le rôle de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la COCOM pour assurer une plus grande mutualisation des ressources et des infrastructures publiques sur le territoire bruxellois et pour coordonner les différents acteurs de l'enseignement à l'échelle de la Région

²⁰ M. EL BERHOUMI et L. VANCRAVEBECK, *Droit de l'enseignement en Communauté française*, *op. cit.*, p. 130 ; B. STEEN et L. VANCRAVEBECK, « IX.3. Les compétences fédérales en matière d'enseignement », *op. cit.*, pp. 75 et 130, p. 705.